

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Bernard JACQUIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### TRA 014-4755/18/BM

#### ■ **Approbation d'une convention avec l'association Wimoov et la société Teksial relative à la cession du droit à valorisation des certificats d'économie d'énergie MET 18/9349/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

A ce titre, cette dernière subventionne l'association WIMOOV, dont l'objet est de promouvoir et d'initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable notamment grâce à la mise en œuvre de plateforme de la mobilité.

Par ailleurs, WIMOOV est lauréat d'un appel à projet national lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, de lutte contre la précarité énergétique (programme de Certificats d'Economie d'Energies). L'association a signé le 20 mars 2017 une convention avec l'Etat et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), visant à mettre en place le programme PRO-PE-14 « Plateforme WIMOOV, la mobilité durable accessible à tous ! ».

Ce programme reconnaît et valorise les actions de l'association WIMOOV comme génératrices d'économies d'énergie. Il a pour objectif d'accompagner 40 000 personnes en situation de précarité énergétique vers des pratiques quotidiennes de mobilité moins consommatrices en énergie. Grâce à leur implantation locale et leur réseau de partenaires, et en s'appuyant sur les méthodes et outils du conseil en mobilité, les plateformes WIMOOV jouent le rôle d'interface entre l'ensemble des solutions de mobilité durable mobilisables sur les territoires (mobilités douces, covoiturage, etc.) et la population, notamment les publics les plus fragiles.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, qui finance Wimoov au titre de son accompagnement à destination des publics précaires peut prétendre à la valorisation de certificats à économies d'énergie (CEE) dits « CEE précarités », permettant à WIMOOV la création de nouveaux services de mobilité durable.

L'association bénéficiera en effet, d'un financement dédié pour de l'acquisition de matériel durable (scooters électriques, vélos à assistance électrique,...) pouvant être mobilisé sur des actions locales d'accès à l'emploi ou formation, ou de promotion de la mobilité durable.

Afin de soutenir les collectivités et WIMOOV dans cette démarche, la société TEKSIAL propose un dispositif mutualisé de valorisation des opérations d'économies d'énergie reposant sur un groupement proposé à l'ensemble des collectivités territoriales membres qui apportent un soutien financier à WIMOOV dans le cadre de ses actions d'accompagnement à destination des publics précaires.

Il est donc proposé de signer la présente convention visant à définir les modalités de valorisation des économies d'énergie générées par le programme, et de cession des CEE ainsi obtenus à TEKSIAL, en vue du développement d'actions de mobilité durable par WIMOOV.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Energie et notamment l'article L 221-7;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n ° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté ministériel du 9 novembre 2016 portant validation des programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
- La délibération n° TRA 018-3545/18/BM du Bureau de la Métropole du 22 Mars 2018 portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Wimoov pour 2018 portant sur les actions de mobilité durable 2017 et 2018;

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La nécessité de mettre en œuvre le dispositif de regroupement au profit de TEKSIAL afin de permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence de valoriser les financements versés à WIMOOV dans le cadre du programme « Plateforme WIMOOV, la mobilité durable accessible à tous ! » ;
- Qu'il convient de conclure la convention visant à définir les modalités de valorisation des économies d'énergie générées par le programme, et de cession des CEE ainsi obtenus à TEKSIAL, en vue du développement d'actions de mobilité durable par WIMOOV.

#### **Délibère**

**Signé le 13 Décembre 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention tripartite entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'association WIMOOV et la société TEKSIAL.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM